



La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

Vancouver, le 29 avril 2015

Monsieur Roger Hébert
Président du Conseil d'administration
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
100-13511 Commerce Parkway
Richmond (BC) V6V 2J8

Monsieur le président,

Au nom de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, je vous transmets nos chaleureuses félicitations pour la victoire de votre cause devant la Cour suprême du Canada. Cette victoire va permettre aux enfants francophones de jouir de conditions d'études similaires à celles des enfants de la majorité linguistique. Mais au-delà des enjeux strictement scolaires, elle a aussi permis de rappeler au gouvernement provincial que les obligations constitutionnelles en matière de Langues officielles ne sont pas optionnelles ou assujetties au strict minimum.

La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique a pour rôle de soutenir ses organismes membres, dont le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique, ainsi que de promouvoir et de défendre les acquis de la communauté. Nous sommes toujours encouragés de voir nos membres, après des années de travail et de détermination, remporter un tel succès dans des causes qui auront des répercussions pour l'ensemble de la communauté francophone de la C.-B. Nous allons maintenant demeurer vigilants et continuer de soutenir le Conseil scolaire, la Fédération des parents francophones et les parents codemandeurs dans leur cause devant la Cour suprême de la province.

En réitérant mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur Hébert, mes salutations les plus cordiales.

Dr Réal Roy
Président

